



PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Chiffres clés de la sécurité 2023 dans les **Alpes-de-Haute-Provence**



Mars 2024



«L'année 2023 a été une année encourageante sur le plan de la sécurité. Les bons résultats enregistrés dans la lutte contre la délinquance, l'efficacité dans l'action, nous les devons d'abord à la disponibilité des services de secours et de sécurité, à leur réactivité et à leur loyauté. Nous le devons également aux maires, autorités de police, car leur engagement à nos côtés avec leurs polices municipales est déterminant dans l'atteinte de nos objectifs communs de sécurité.

Pour que notre département demeure un territoire de tranquillité publique, mon message pour 2024 est clair : nous devons poursuivre nos efforts et accélérer la baisse de la délinquance et, par l'effort redoublé de nos unités de sécurité, faire en sorte que les Alpes-de-Haute-Provence demeurent un département où l'on vit bien, où l'on se sait protégé par des forces de sécurité présentes et visibles.

Nous y parviendrons en renforçant la présence de voie publique avec des patrouilles « à hauteur d'homme », et en agissant sur les sources principales de la délinquance : lutte contre le trafic de stupéfiants ; protection des personnes et des biens ; répression de la délinquance routière et actions de prévention ; renforcement de la lutte contre l'immigration irrégulière et les passeurs ; lutte contre toutes les formes de radicalisation.

La sécurité, c'est avant toute chose le respect de l'autorité de la loi et des institutions chargées de l'appliquer.

La sécurité, c'est aussi le premier de nos services publics, c'est un bien commun, c'est aussi la première de nos libertés, celle sans laquelle les autres sont mises à mal et fragilisées.

En 2024, l'État sera toujours plus mobilisé pour assurer au quotidien la protection et la sécurité des Alpains-de-Haute-Provence »

Marc CHAPPUIS, préfet des Alpes-de-Haute-Provence

La présence accrue dans l'espace public des forces de police et de gendarmerie a augmenté de près de +8 % en 2023

Cette présence a un impact direct sur la baisse des vols avec violence, des cambriolages de logements et des vols de véhicules. Ces trois indicateurs sont en baisse sur l'année 2023.

En 2023, les forces de police et de gendarmerie ont **effectué 321 365 heures de patrouille** dans l'espace public.

L'annonce par le Président de la République de la création de deux nouvelles brigades de gendarmerie à Sisteron (brigade mobile de 6 effectifs) et à Villeneuve (brigade fixe de 10 effectifs) va également nous aider à renforcer cette présence. Les premiers effectifs sont attendus à Sisteron d'ici la fin de l'année, l'ouverture de Villeneuve est envisagée en 2025.

UNE PRÉSENCE RENFORCÉE EN CHIFFRES

- 17 %

la baisse du nombre de vols avec violences : 49 l'an dernier contre 59 en 2022

41 968

dépistages d'alcoolémie et de stupéfiants au volant réalisés par la gendarmerie nationale

1 000

suspensions de permis (446 pour stupéfiants)

350

pieds de cannabis saisis par la police nationale à Manosque : un record

16

gendarmes supplémentaires dans les nouvelles brigades de Sisteron et Villeneuve

10

interpellations de passeurs à la frontière italienne par la gendarmerie nationale

42

interventions de déminage à la suite de fausses alertes à la bombe

473

amendes forfaitaires délictuelles dressées par les forces de l'ordre

Atteintes aux biens : une diminution de 2 % en 2023

Les atteintes aux biens concernent les faits de vol (vols à main armée, vols avec violences, vols avec entrée par ruse, cambriolages, vols simples et liés à l'automobile), les destructions et les dégradations.

Dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, les atteintes aux biens baissent de -2 %, passant de 4 024 en 2022 à 3 946 faits en 2023. Ce nombre est inférieur de près de 600 faits aux années pré-Covid (2019).

Les vols liés à l'automobile et aux deux roues sont en baisse de -22 %. Les vols de véhicules sont en baisse de -4 %.

Les résidences principales et secondaires (+6 %) et les locaux industriels et commerciaux (+18%) restent en revanche les cibles les plus importantes des atteintes aux biens. Le total des cambriolages reste cependant quasi stable (avec 769 faits en 2023).



« Rien ne remplace la présence de voie publique pour rassurer et dissuader. Conformément aux objectifs fixés par le ministre de l'Intérieur, cette présence des forces de sécurité a fortement augmenté cette année et cela doit se confirmer en 2024. »

Michel MALLEA, directeur départemental de la police nationale des Alpes-de-Haute-Provence

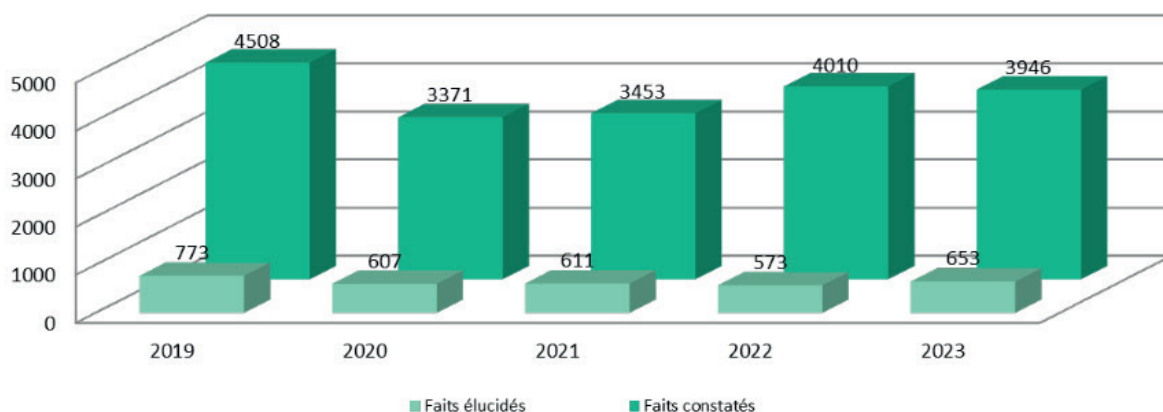
Le projet de report d'images de vidéoprotection en assistance à la gendarmerie (RIVAGE) donne à la gendarmerie nationale des moyens opérationnels supplémentaires pour prévenir et traiter les faits de délinquance. Il doit contribuer significativement à contenir l'augmentation de la délinquance dans le département, qu'il s'agisse des atteintes aux biens ou de la délinquance de voie publique.

Ce projet complète l'action des maires qui portent des projets de sécurisation de la voie publique en équipant de caméras leurs espaces publics, mais aussi les axes et les carrefours principaux du département.

« Je souhaite poursuivre le déploiement de la vidéoprotection et faire en sorte que les images soient transmises aux centres opérationnels de police et de gendarmerie pour faciliter les interventions des forces de l'ordre et resserrer les liens entre les forces relevant de l'État et les polices municipales. »

Marc CHAPPUIS, préfet des Alpes-de-Haute-Provence

Evolution sur 5 ans des AAB constatées et élucidées





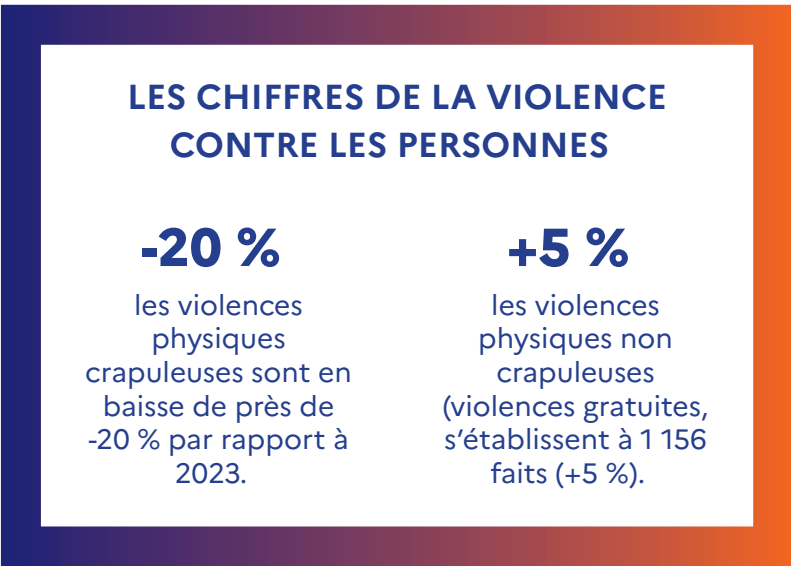
Augmentation des violences aux personnes de 6 %

Cet indicateur concerne les faits de violences physiques crapuleuses et non crapuleuses, les menaces de violences et les violences sexuelles (exemple : coups et blessures volontaires, atteintes aux mœurs, infractions contre la famille et l'enfance...). Il comprend les formes de violences affectant physiquement nos concitoyens, notamment dans la sphère familiale qui subissent des violences.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, en 2023, l'évolution des violences aux personnes poursuit sa progression continue (1 967 faits en 2023 contre 1 852 en 2022), soit une hausse de +6 %.

Au sein de cet agrégat, on distingue 4 indicateurs :

- les violences physiques crapuleuses sont en baisse de près de -20 % par rapport à 2022. Il s'agit de faits de violences qui ont pour but le vol, l'appropriation d'un bien : braquage, vol à main armée, vol avec violences.
- les violences physiques non crapuleuses (violences gratuites, qui ne sont pas liées à l'atteinte aux biens : rixes, violences sexuelles, VIF), s'établissent à 1 156 faits (+5 %).
- les menaces de violence et chantage, qui constituent environ le quart des Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique des Personnes (AVIP), sont en progression de 15% (avec 560 faits en 2023).
- Les violences sexuelles sont stables, avec 193 faits en 2023 (contre 195 en 2022), mais à un niveau préoccupant.



Violences intrafamiliales : des faits en progression de 11 % par rapport à 2022

La lutte contre toutes les violences sexistes et sexuelles est le 1er pilier de la Grande Cause du quinquennat pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Les engagements pris par le Président de la République le 25 novembre 2017 et le Gouvernement dans son ensemble lors du Comité interministériel à l'égalité entre les femmes et les hommes (CIEFH) du 8 mars 2018 ont permis une prise de conscience accélérée et des avancées fortes pour toutes les femmes qui subissent des violences.

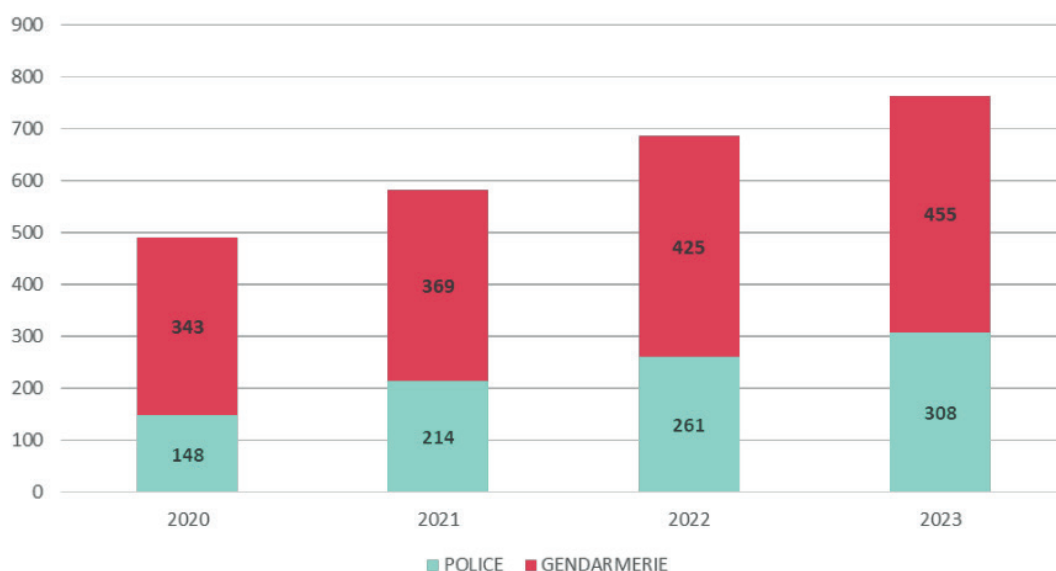
Dans les Alpes-de-Haute-Provence, en 2023, ont été enregistrés 763 faits de violence intrafamiliale (VIF), en progression de 11% par rapport à 2022. Souvent ces faits se déroulent sous fond d'alcool et de stupéfiants.



« Les violences intrafamiliales continuent d'augmenter en 2023. La libération de la parole dans le sillage de #MeToo et du Grenelle des violences conjugales qui continue d'être encouragée par les associations et les services publics. Le projet de recrutement d'une second intervenant social en commissariat et en gendarmerie dans le département est en cours. Encourager la détection de situations, développer l'accompagnement et l'éloignement des auteurs violents sont autant d'objectifs que j'ai assignés aux services concernés. »

Chloé DEMEULENAERE, secrétaire générale de la préfecture, directrice des services du cabinet par intérim

Violences intrafamiliales



Baisse de 18 % de la mortalité routière dans les Alpes-de-Haute-Provence en 2023

La politique de sécurité routière a pour objectif de réduire l'accidentalité corporelle sur les routes, afin de diminuer le nombre de personnes tuées et blessées recensées chaque année. En France Métropolitaine, selon les estimations de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), 3 170 personnes ont perdu la vie sur les routes de France métropolitaine en 2023, contre 3 267 en 2022. C'est une baisse de -97 tués soit -3 %. Pour la première fois depuis 1926, le nombre de tués sur les routes de France est inférieur à 3 200 (hors années Covid).

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, en 2023, le nombre de personnes tuées et blessées sur les routes est en baisse. Le nombre de tués a baissé de 18 % (passant de 17 en 2022 à 14 en 2023) soit 3 vies sauvées ! et le nombre de blessés a baissé de 21 % (passant de 288 en 2022 à 227 en 2023).

Facteur déclencheur de l'accident et facteur aggravant, la vitesse est la première cause de mortalité et cause de 28 % des accidents corporels. Les motards sont impliqués dans 54 accidents corporels (contre 64 en 2022).



« Nous constatons de meilleurs résultats en 2023 sur la sécurité routière (moins d'accidents, moins de tués et moins de blessés). Cette amélioration, nous la devons à la fois à toutes les actions de prévention mais aussi aux contrôles nombreux effectués sur nos routes. Pour 2024, nous souhaitons poursuivre et accentuer les opérations de sensibilisation et de contrôle pour poursuivre cette baisse des accidents et de la mortalité. »

Pierre-Yves BARDY, Colonel, commandant du groupement de gendarmerie départementale des Alpes-de-Haute-Provence

Les actions 2023

Près de 1000 permis de conduire ont été suspendus en 2023 (contre 785 en 2022) dont près de la moitié pour conduite sous l'empire de stupéfiants (340 en 2022).

Le nouveau **Document Général d'Orientation, élaboré sur la base d'une analyse fine et partagée, a été signé.** Sa mise en œuvre doit permettre d'atteindre l'objectif cible de diminuer de 50% le nombre des tués et blessés graves entre 2021 et 2030.

Le Plan départemental d'actions de Sécurité routière 2024 (PDASR) est en cours d'élaboration.

À vos agendas !

Le pôle sécurité routière de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, accompagné de 2 inspecteurs départementaux de la sécurité routière (IDSR) et 2 gendarmes du peloton motorisé **animera le 24 février 2024** une action de sensibilisation aux risques liés à la conduite hivernale en zone de montagne avec Vinci-Autoroute.

Cette action se déroulera **de 9H à 15H30** sur l'aire de manosque de l'A51.

Sous embargo !

Le groupement de gendarmerie départemental et la police nationale effectueront courant du mois de mars des opérations de contrôle routier.

À la demande du préfet, la présence des forces de l'ordre est renforcée sur les axes routiers les plus empruntés par les usagers. Les opérations de contrôles routiers sont également accentués.

Les journalistes seront invités à se rendre sur ces opérations. Une information sous embargo leur sera adressée en amont de ces opérations.



Augmentation de 67 % du nombre de contraventions délivrées pour usage de stupéfiants en 2023

Priorité du Gouvernement, la lutte contre le trafic de stupéfiants est un enjeu de société. C'est un enjeu de santé publique, avec chaque année, dans le monde, en moyenne 168 000 décès directement causés par l'usage de la drogue. C'est aussi un enjeu de sécurité, puisqu'il entraîne une dégradation des conditions de vie et des violences dans les quartiers touchés.

En 2023, dans les Alpes-de-Haute-Provence, le nombre total des infractions à la législation sur les stupéfiants a augmenté de 27% entre 2022 et 2023 (de 757 à 958), dont 929 faits d'usages de stupéfiants constatés. Parmi ces 929 faits, 324 ont fait l'objet d'une amende forfaitaire délictuelle (AFD) contre 236 en 2022.

LES CHIFFRES DE LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE STUPEFIANT

27,7 kg

de cannabis saisi en 2023 par les services de police, de gendarmerie et des douanes

446

permis de conduire suspendus pour conduite sous stupéfiants

Les faits marquants 2023

Le 5 juillet 2023 à Villeneuve, dans le cadre d'une perquisition au domicile d'un homme de 38 ans, sont découverts 2kg de résine de cannabis, 200g d'herbe de cannabis, 1000€ en espèces, une chambre de culture ainsi que le nécessaire au conditionnement en vue de la revente. Le mis en cause a été condamné à 36 mois de prison.

Le 14 novembre 2023 sur la commune de Villars-Colmars, des perquisitions effectuées dans un véhicule et aux domiciles de deux mis en cause permettent la découverte de 2480€ en espèces dont 260€ en faux billets, 18g de cocaïne, 21g de résine et 98g d'herbe de cannabis. Un mis en cause est condamné à 14 mois de prison ferme. Poursuite de l'enquête en cours.

Le 20 juin 2023, au cours de perquisitions réalisées à Manosque, des faits incidents conduisent à l'ouverture de deux procédures visant les faits de détention illicite de stupéfiants et détention illégale d'armes de catégorie B. Il sera découvert chez le mis en cause 6,6 kg d'herbe de cannabis conditionnés en gros sachets, plusieurs armes de catégorie B détenue illégalement.

Sous embargo !

Opération « place nette » • Sous l'impulsion du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, la police nationale et la gendarmerie nationale déploient une stratégie en deux axes : renforcer les moyens d'enquête et occuper le terrain. L'objectif : ne laisser aucun répit aux délinquants.

Contrôles des parties communes et caves, contrôles d'identité sur réquisition du procureur de la République, mobilisation de chiens spécialisés en recherche de stupéfiants et armes, contrôles de commerces...

Les opérations « place nette » sont accompagnées d'actions visibles et d'ampleur sur la voie publique. Elles sont réalisées en priorité sur les secteurs difficiles, par les effectifs de la gendarmerie et de la police nationales, avec une dimension partenariale forte (maires, polices municipales, bailleurs sociaux...)

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, une opération « place nette » sera déclenchée, conduite sous l'autorité de Marc CHAPPUIS, préfet, dans le courant du premier semestre.

Renforcement des contrôles aux frontières intérieures : interpellation de 235 étrangers en situation irrégulière en 2023

La France est une terre d'accueil. L'étranger qui souhaite venir en France doit y être autorisé, devant remplir pour cela certaines conditions. Présent sur le territoire national sans titre de séjour valable, l'étranger est alors en situation irrégulière. Le contrôle aux frontières intérieures est toujours en vigueur.

En 2023, dans les Alpes-de-Haute-Provence, au col de Larche, le nombre des interpellations est de 235 étrangers en situation irrégulières (ESI) (contre 179 en 2022). 276 OQTF ont été prononcées (contre 281 en 2022). 56 étrangers ont été réadmis en Italie et 19 étrangers ont été éloignés (dont 14 départs volontaires). 10 passeurs ont été interpellés par les services de la gendarmerie et 2 passeurs par ceux de la Police aux Frontières (PAF).

L'application de la loi « Immigration » de 2024 va permettre d'une part de régulariser les étrangers travaillant dans des secteurs en tension et d'autre part de mieux lutter contre les filières d'exploitation des étrangers en situation irrégulière et d'éloigner les étrangers délinquants.

Depuis la réforme de la police nationale, le chef du service interdépartemental de la police aux frontières, chargé de la coordination de la lutte contre l'immigration irrégulière, est placé sous l'autorité du directeur interdépartemental de la police nationale des Hautes-Alpes. De nombreuses opérations coordonnées entre les services compétents, parfois avec la participations des services italiens, sont en cours d'élaboration.

Baisse de 30 % du nombre d'escroqueries et infractions économiques et financières dans les Alpes-de-Haute-Provence en 2023

La France s'est toujours engagée avec une extrême détermination, affirmée de façon constante au plus haut niveau de l'État, à lutter contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme. Cet engagement est une réalité concrète qui se traduit au quotidien, par la pleine implication des autorités publiques et des opérateurs du secteur privé concernés.

Alors que depuis 2017, dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, les escroqueries étaient en croissance avec un pic atteint en 2022, le nombre d'escroqueries en 2023 chute fortement (-30%) pour atteindre un niveau comparable aux années précédentes. Le nombre d'escroqueries est ainsi passé de 1536 en 2022 à 1080 en 2023.

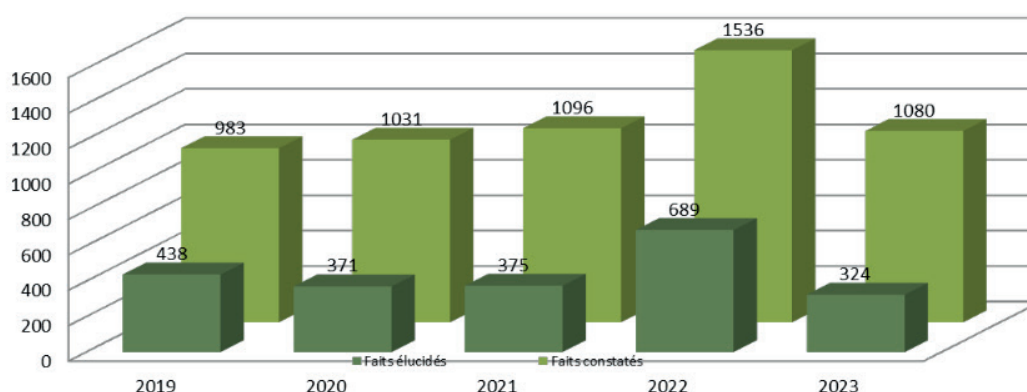
Parmi celles-ci, plus d'un tiers ont été élucidées.



«Quelle que soit la nature de l'escroquerie, la prévention reste le principal levier d'action. Des actions de prévention à la cybercriminalité en direction des élèves sont mises en œuvre par la gendarmerie — comme le «Permis Internet pour enfants», qui permet un usage d'internet vigilant . D'autres actions, en direction des seniors, des entreprises et des collectivités, devront s'amplifier en 2024. »

Marc CHAPPUIS, préfet des Alpes-de-Haute-Provence

Évolution sur 5 ans des escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF) constatées et élucidées



Contact presse

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence - SDCIRE

04 92 36 72 10 - pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



Mars 2024